

Communiqué n° 26 du 18 août 2021

CALENDRIER RECONVERSION BIO

Pour ceux qui souhaitent entamer une reconversion à la viticulture biologique, voici un rappel des dates administratives importantes :

- Max. 3 septembre 2021 : inscription au recensement OPD (Office des paiements directs). Cocher « agriculture biologique ».
- Fin août jusqu'à fin novembre
 - inscription à l'organisme de contrôle (bio.inspecta ou Bio.Test.Agro)
 - annonce si souhaité à un label privé (BioSuisse ou Demeter). Dossier d'information et formulaire d'inscription.
- 1^{er} janvier 2022 : début de la conversion. Respect de l'OBio et cahier des charges privé si choisi

Durant la période de reconversion, 5 jours de « cours de reconversion » sont à suivre pour une inscription à BioSuisse et Demeter.

ARBORICULTURE

FEU BACTERIEN

Un poirier atteint de feu bactérien a été trouvé dans un jardin de Nax, sur la commune de Mont-Noble. Les mesures d'élimination ainsi que les contrôles dans un rayon de 500 m autour du foyer sont en cours. Cette maladie causée par la bactérie *Erwinia amylovora* est particulièrement dangereuse et très contagieuse. Sur les arbres fruitiers, ce sont surtout les fruits à pépins, dans l'ordre le cognassier, le poirier et le pommier qui sont attaqués. Mais des plantes ornementales, comme certains Cotoneaster, le Pyracantha et l'aubépine, sont particulièrement sensibles à cette maladie. Les symptômes les plus caractéristiques sont le flétrissement des jeunes pousses qui prennent une forme de crosse. Les feuilles deviennent brunes, des branches entières ou des parties de branches peuvent sécher. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.feubacterien.ch.

Dans les jardins familiaux, soyez attentifs à l'apparition de symptômes, notamment sur les cognassiers, les pommiers et les poiriers. En cas de doute, ne pas toucher, prendre une photo et l'envoyer à l'adresse suivante sca-oca@admin.vs.ch.

VITICULTURE

MILDIU

Il est important de rappeler que la pression de la maladie **est indépendante** de celle de l'année précédente. Par conséquent, malgré la très forte pression de mildiou cette année, il s'avère inutile d'entreprendre des actions visant à réduire l'inoculum pour l'année prochaine telles que l'évacuation hors de la parcelle de parties aériennes infectées (grappes et / ou feuillage).

Toutefois, il s'avère nécessaire de maintenir la protection du feuillage afin qu'il puisse assurer la maturation du raisin et la mise en réserve de la vigne.



VERS DE LA GRAPPE

Dans les secteurs hors confusion, il est encore temps d'effectuer un contrôle des vers de la grappe. Vérifiez 10 x 10 grappes par parcelle. Observez la présence éventuelle de petits trous de pénétration encombrés de débris. Merci de signaler à l'office de la viticulture si vous observez plus de 10 % de grappes avec des dégâts.

Le secteur du vignoble de Fully situé à l'est du torrent de Beudon a été contrôlé la semaine dernière. Aucune larve de vers de la grappe n'y a été trouvée.

Service cantonal de l'agriculture